



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale du travail, de l'emploi et  
des solidarités du Bas-Rhin

**Arrêté portant désignation des membres du comité social  
de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités du Bas-Rhin**

La Directrice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2024 portant nomination de madame Anoutchka Chabeau en tant que directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, du Bas-Rhin,

Vu l'arrêté du 08 mars 2024 portant délégation de signature à madame Anoutchka Chabeau, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Bas-Rhin

Vu l'arrêté préfectoral de composition du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 portant modification de la désignation des membres du comité social d'administration de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités du Bas-Rhin ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Vu le courriel en date du 21 avril 2023 par lequel monsieur Daniel CARLIER, représentant UNSA présente la démission de ses fonctions de membre du CSA à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, et à la désignation de monsieur Nicolas BRUEL en qualité de membre titulaire ;

La Directrice départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités du Bas-Rhin

ANOUTCHKA CHABEAU

.../...

## Arrête

### Article 1er :

Le comité social d'administration de proximité de la direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités du Bas-Rhin est composé comme suit :

#### a) Représentants de l'administration :

- Madame Anoutchka Chabeau, présidente
- Madame Aline Schneider
- Monsieur Philippe Schonemann

#### b) Représentants du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

La présidente est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

### Article 2 :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Au titre de UNSA Fonction publique</b>	
Nicolas Bruel	Elisabeth Da Silva Pinto
<b>Au titre de UFSE-CGT</b>	
Dimitri Reppert	Aurélie Bouabca
<b>Au titre de FO</b>	
Anne Huber	Jessica Lirot
<b>Au titre de CFDT</b>	
Rémy Simper	Fabrice Schwab
Nadège Kozarow	Delphine Blanck

### Article 3 :

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé court jusqu'au 31 décembre 2026.

### Article 4 :

Les arrêtés du 21 décembre 2022 et du 27 avril 2023 sont abrogés.

### Article 5 :

La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le **12 MARS 2024**

La directrice,  
La Directrice départementale de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités du Bas-Rhin

Anoutchka CHABEAU